

Gestion des risques psychosociaux en entreprise

Quelles obligations pour les
entreprises?



Plan

1. Risques psychosociaux au poste de travail
2. Bases légales
3. Mesures pour prévenir les risques psychosociaux à la place de travail
4. Action prioritaire du SECO
5. Visite d'entreprise des inspecteurs/trices cantonaux du travail
6. Outils et informations complémentaires



Risques psychosociaux au travail

Les risques psychosociaux sont les conséquences psychologiques, physiques et sociales négatives qui découlent d'une **conception, d'une organisation, d'une gestion du milieu professionnel déficientes**. Ils sont également générés par un **contexte social malsain**.

Les risques psychosociaux peuvent entre autre mener au stress lié au travail, au burn-out et à la dépression.☒

Source: EU-OSHA



12ème Journée de Formation de la SOHF
DEFR/SECO/ABEA-lat

Source: fotolia



Base légale



- **Loi : LTr art. 6**

*Pour **protéger la santé des travailleurs**, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures ... Il doit en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger **l'intégrité personnelle** des travailleurs.*

- **Ordonnance : OLT 3 art. 2 Principe**

*L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la **santé physique et psychique** des travailleurs. Il doit en particulier faire en sorte que:...*

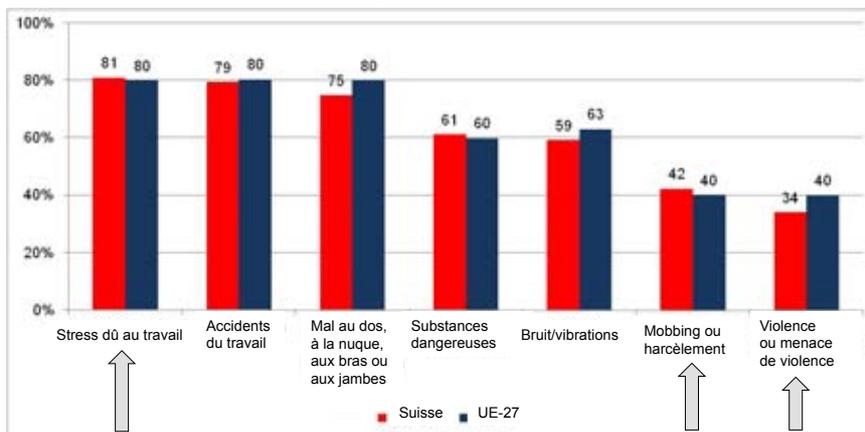
- c. des **efforts** excessifs ou trop répétitifs soient évités;*
- d. le travail soit **organisé** d'une façon appropriée.*

12ème Journée de Formation de la SOHF
DEFR/SECO/ABEA-lat



Point de vue des dirigeants: Importance de divers aspects de la santé

(CH, UE-27), en pourcentage des entreprises



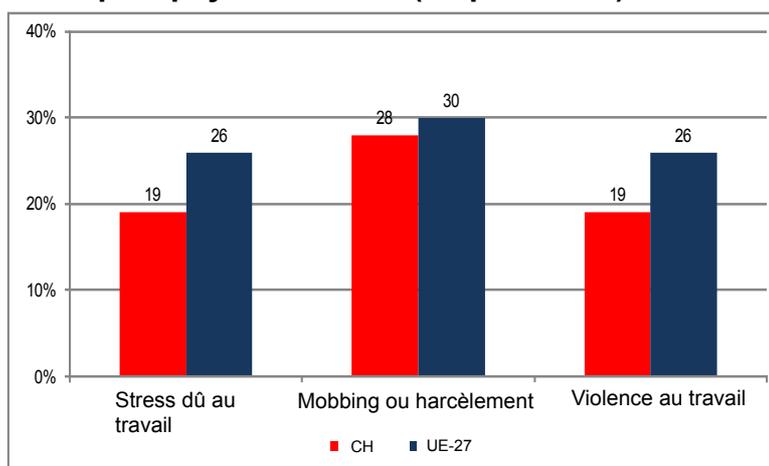
Source: European Agency for Safety and Health at Work (2010). *European Survey of Enterprises on New and Emerging Risks (ESENER)* (Enquête auprès des entreprises 2009 sur la santé et sécurité au travail)

12ème Journée de Formation de la SOHF
DEF/SECO/ABEA-lat



Point de vue des dirigeants: Prévention

Entreprises disposant d'une procédure pour gérer les risques psychosociaux (en pour cent)



12ème Journée de Formation de la SOHF
DEF/SECO/ABEA-lat

Source: SECO (2011), Enquête auprès des entreprises 2009 sur la santé et sécurité au travail (ESENER)



Mesures pour prévenir les risques psychosociaux au poste de travail

Démarche systématique pour assurer la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs et collaboratrices

1. Charte
2. Organisation
3. Formation et information
4. Règles et standards
5. Évaluation des dangers
6. Mesures
7. Organisation des mesures d'urgence
8. Participation
9. Protection de la santé
10. Monitoring



Système MSST – 1^{er} point

Charte

- **Engagement explicite** de la Direction pour la protection contre des contraintes psychiques néfastes et contre la violation de l'intégrité personnelle





Système MSST –2^e point

Organisation

- **Participation active** à la gestion des risques psychosociaux de la part de toutes les personnes impliquées dans la gestion de la santé en entreprise
- **Définition de la coopération et répartition** entre les différentes personnes compétentes (organigramme, cahier des charges)
- Assurer les **connaissances professionnelles nécessaires**, év. via l'appel à des experts externes

12^{ème} Journée de Formation de la SOHF
DEFR/SECO/ABEA-lat



Système MSST – 3^e point

Formation et information

- **Les supérieurs connaissent leurs responsabilités et possibilités d'action** par rapport aux contraintes psychiques.
- **Cadres, chargés de sécurité, RH entre autres possèdent des connaissances de base** pour une bonne définition et organisation du travail ainsi que pour la gestion des conflits.
- **Des formations** et des campagnes d'information ont lieu.

12^{ème} Journée de Formation de la SOHF
DEFR/SECO/ABEA-lat

10



Système MSST – 4^e point

Règles et standards

- **Une directive écrite** pour la protection de l'intégrité personnelle existe et est connue.
- **Les comportements indésirables et les sanctions** lors d'infractions sont définis par écrit et font l'objet d'une communication active au sein de l'entreprise.
- **La procédure** en cas de problèmes psychosociaux est réglée.



Système MSST – 5^e point

Evaluation des dangers

- **Indicateurs** concernant les surcharges psychiques
- **Recherche des facteurs de risque** avec la participation des collaborateurs
 - Définition des tâches et du déroulement du travail
 - Temps de travail et organisation du travail
 - Relations sociales
 - Conditions à la place de travail
- **Documentation des résultats** de l'évaluation des dangers concernant les contraintes psychiques



Système MSST – 6^e point

Mesures

- Planifier et réaliser **en agissant sur les causes** et de manière à être **efficace au niveau collectif**
- Définir les **priorités**
- **Inclure** les **collaborateurs de manière active** dans l'élaboration des mesures



Système MSST – 7^e point

Organisation d'urgence

- **Des directives** sont établies **pour les cas d'urgence** comme
 - le burn-out
 - le mobbing
 - le harcèlement sexuel
 - la violence
 - les événements traumatiques
 - etc.
- **Les rôles pour le traitement d'un cas aigu sont connus** ainsi que les personnes pouvant offrir un soutien professionnel.



Système MSST – 8^e point

Participation

- Les collaborateurs peuvent participer :
 - à **l'évaluation des contraintes psychiques**
 - à **l'élaboration des mesures de protection.**
- Les collaborateurs peuvent **déposer des demandes et faire des propositions pour l'amélioration de leur travail** (de manière directe, ou indirecte par la commission du personnel).
- Des **discussions** dans lesquelles des questions en relation avec les conditions de travail sont abordées ont lieu régulièrement.
- Les contraintes psychiques sont **abordés lors des entretiens annuels.**

12^{ème} Journée de Formation de la SOHF
DEFR/SECO/ABEA-lat



Système MSST – 9^e point

Protection de la santé

- **Protection contre le surmenage** dû à des contraintes psychiques et physiques néfastes et **protection de l'intégrité personnelle** => voir points 1-10
- Autres thèmes de la protection de la santé (p.e. maternité, jeunes)

12^{ème} Journée de Formation de la SOHF
DEFR/SECO/ABEA-lat



Système MSST – 10^e point

Monitoring / Evaluation

- **Evaluation de l'efficacité des mesures** contre les surcharges psychiques

12^{ème} Journée de Formation de la SOHF
DEFR/SECO/ABEA-lat



Action prioritaire du SECO 2014-2018

- Le **niveau de connaissances et la pratique de contrôle** des organes d'exécution sont améliorés en ce qui concerne les risques psychosociaux au travail.
- Les **employeurs** sont sensibilisés aux risques psychosociaux au travail.
- L'entreprise peut améliorer la **situation de travail de ses employés** par des mesures concrètes.
- Les **maladies et accidents dus au stress** sont évités.

12^{ème} Journée de Formation de la SOHF
DEFR/SECO/ABEA-lat



Visite d'entreprise: rôle de l'inspection du travail

- **Sensibiliser**

les entreprises à leurs responsabilités en ce qui concerne les risques psychosociaux et les informer des mesures de protection de la santé dans ce domaine

- **Conseiller**

Montrer comment il est possible d'initier les 1ères mesures de prévention des risques psychosociaux

- **Contrôler**

Vérifier comment l'entreprise assume sa responsabilité en matière de prévention ?

12ème Journée de Formation de la SOHF
DEFR/SECO/ABEA-lat



Informations complémentaires

Sites internet

- www.seco.admin.ch
- www.psyatwork.ch
- www.stressnostress.ch
- www.harcèlementsexuel.ch
- www.box-cfst.ch

Contact

Stephanie Lauterburg Spori

Inspection fédérale du travail

stephanie.lauterburg@seco.admin.ch

12ème Journée de Formation de la SOHF
DEFR/SECO/ABEA-lat